

Intact Corporation financière et Tryg A/S réalisent l'acquisition de RSA Insurance Group plc

TORONTO, le 1er juin 2021 /CNW/ -

Création d'un assureur IARD de premier plan

- Consolidation de notre position de leader au Canada et expansion de notre offre de produits aux clients
- Renforcement de notre plateforme de produits spécialisés de premier plan et apport d'une expertise internationale
- Pénétration des marchés britannique et irlandais à l'échelle avec une équipe solide et chevronnée
- Augmentation des investissements dans nos capacités principales afin de renforcer notre surperformance
- Hausse prévue du RONPA de l'ordre de 7 % à 9 % dans un délai de 12 mois, et de l'ordre de 17 % à 19 % dans un délai de 36 mois
- Maintien du RCPO cible aux environs de 15 % et augmentation de plus de 20 % de la VCPA à la clôture
- Solide marge sur le capital total de plus de 2 G\$ après la clôture et ratio de la dette sur le capital devant atteindre 20 % dans un délai de 36 mois

Intact Corporation financière (TSX: IFC) (« Intact » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle et Tryg A/S (CPH: TRYG) (« Tryg ») avaient réalisé l'acquisition (l'« acquisition ») de RSA Insurance Group plc. (« RSA ») étant donné que toutes les approbations requises ont été obtenues.

« Le regroupement d'Intact et de RSA permettra de consolider notre position de leader et d'accélérer la mise en œuvre de notre stratégie, alors que nous continuons de concentrer nos efforts sur la surperformance à l'échelle de notre entreprise », a déclaré Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière. « Depuis que nous avons annoncé l'opération, nos équipes ont travaillé diligemment et sans relâche pour planifier le processus d'intégration et de transition, et nous sommes maintenant prêts à regrouper nos entreprises et à atteindre nos objectifs financiers. Nous sommes ravis d'accueillir les employés de RSA dans la famille d'Intact. Ensemble, nous continuerons de miser sur une expérience client sans égal et la création d'une valeur importante pour nos actionnaires. »

Dans le cadre de l'acquisition, Intact conserve les entités canadiennes, britanniques et internationales de RSA, Tryg conserve les entreprises suédoises et norvégiennes de RSA, et Intact et Tryg sont copropriétaires de l'entreprise danoise de RSA.

En procédant à l'acquisition, Intact franchit une étape importante pour accélérer la mise en œuvre de sa stratégie et générer une solide création de valeur.

Consolidation de la position de leader au Canada

La position de leader d'Intact au Canada est consolidée grâce à une augmentation d'environ 30 % des primes, qui passent à environ 13 G\$ par année, soit près des deux tiers de l'ensemble des primes de la Société. La Société s'attend à continuer de générer une surperformance au Canada en tirant parti de son expertise en matière de données, de tarification et de segmentation et en poursuivant l'internalisation de son service de réclamation. L'acquisition permet d'élargir la clientèle et la gamme de produits d'Intact et d'accroître sa capacité à offrir une expérience sans égal aux particuliers et aux entreprises partout au Canada. Grâce à Johnson Insurance, Intact fait son entrée sur le marché de l'assurance de groupes au moyen d'une plateforme de premier plan. L'opération permet également d'améliorer la gamme de produits d'Intact Assurance, ce qui fait en sorte que la Société issue du regroupement se trouve en meilleure position pour servir le réseau des courtiers grâce à l'élargissement des gammes de produits pour les particuliers et les entreprises.

Création d'une plateforme de produits spécialisés de premier plan

Intact renforce sa plateforme de produits spécialisés en Amérique du Nord en accroissant les capacités internationales, la portée et l'expertise des produits existants ainsi qu'en ajoutant de nouveaux segments verticaux. La plateforme de produits spécialisés connaîtra une croissance d'environ 30 %, les primes annuelles passant à plus de 4 G\$, et comprendra des divisions mondiales de premier plan dans les secteurs des assurances maritimes et des biens spécialisés. L'acquisition permet également d'ajouter à la plateforme de produits spécialisés un réseau mondial bien connu qui facilite la mise en place de programmes d'assurance multinationaux personnalisés grâce à des partenariats, ce qui permet à la Société de mieux servir ses clients à l'échelle mondiale.

Pénétration des marchés britannique et irlandais à l'échelle

Au Royaume-Uni et en Irlande, un marché qui représente environ 4,4 G\$ de primes annuelles, la Société cherchera à renforcer

sa position de leader et à poursuivre sa lancée en matière de souscription dans le marché. Intact s'appuiera sur les marques bien connues de RSA et le volume de ses gammes de produits pour l'habitation et les entreprises, tout en tirant parti de ses activités de base pour continuer à créer des capacités de premier ordre. À court terme, les principaux volets de la stratégie de surperformance sont l'optimisation du rendement au chapitre de la souscription, la consolidation de la présence et l'investissement dans les données et la technologie. À compter du troisième trimestre de l'exercice 2021, les résultats d'exploitation des entreprises du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Europe et du Moyen-Orient seront consolidés et déclarés dans le segment des activités britanniques et internationales, dont les primes annuelles devraient s'élever à environ 5,1 G\$.

Renforcement de la capacité de surperformance

L'acquisition permet d'augmenter les primes d'Intact d'environ 70 % et d'investir davantage dans les activités de base de la Société, à savoir les données, la sélection du risque, la gestion des réclamations et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, afin de maintenir et de stimuler une surperformance accrue dans les marchés où elle exerce des activités.

Opération très intéressante sur le plan financier et générant une valeur importante pour les actionnaires

L'acquisition procure une occasion unique de générer une valeur importante pour les actionnaires d'Intact, grâce à un taux de rendement interne (le « TRI ») prévu supérieur au seuil de 15 % de la Société.

Grâce à l'acquisition, le résultat opérationnel net par action (le « RONPA ») devrait connaître une hausse de l'ordre de 7 % à 9 % dans un délai de 12 mois après la clôture de l'acquisition, et une hausse de l'ordre de 17 % à 19 % dans un délai de 36 mois. La hausse prévue du RONPA est attribuable à l'intégration des activités rentables de RSA à Intact et à la réalisation de synergies annualisées avant impôts de plus de 250 M\$ qui sont prévues annuellement dans un délai de 36 mois. L'amélioration prévue du ratio sinistres-primes, qui est attribuable à l'expertise de la Société en matière de données et d'analyse, n'est pas incluse dans les synergies.

Intact s'attend à ce que son RCP opérationnel (le « RCPO ») se situe autour de 15 % à moyen terme. On estime que la valeur comptable par action (la « VCPA ») connaîtra une augmentation de plus de 20 % à la clôture de l'acquisition, ce qui reflète les titres de capitaux propres émis aux fins du financement de l'acquisition et la juste valeur actuelle estimative de l'actif net acquis.

L'acquisition favorise l'atteinte par Intact de ses objectifs financiers, qui consistent à faire croître le RONPA de 10 % par année au fil du temps et à dépasser le RCP de l'industrie de 500 points de base par année.

Maintien d'une solide position de capital

Intact conservera sa solide position de capital, soit une marge sur le capital total estimative supérieure à 2 G\$ ainsi que de solides ratios de capital réglementés dans l'ensemble des territoires, y compris le nouveau territoire des activités britanniques et internationales. Le ratio de la dette sur le capital pro forma d'Intact devrait être inférieur à 26 % au 30 juin 2021 et atteindre sa cible de 20 % dans un délai de 36 mois.

Émission d'actions ordinaires aux termes de reçus de souscription

Une partie du paiement d'Intact d'environ 3,0 G\$ (5,2 G\$) pour l'acquisition a été financée grâce au produit net tiré du placement privé d'environ 3,2 G\$ de reçus de souscription (les « reçus de souscription centraux ») réalisé auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et d'un placement privé pris ferme d'environ 1,25 G\$ de reçus de souscription (les « reçus de souscription pris ferme ») auprès d'investisseurs qualifiés au Canada et d'autres acheteurs dispensés.

À la clôture de l'acquisition, les actions ordinaires d'Intact pouvant être émises aux termes des 23 791 824 reçus de souscription centraux émis par Intact en novembre 2020 et aux termes des 9 272 000 reçus de souscription pris ferme émis par Intact en décembre 2020 ont été automatiquement émises par l'intermédiaire de Services de dépôt et de compensation CDS inc. conformément aux modalités des reçus de souscription centraux et des reçus de souscription pris ferme, selon le cas, à raison de un pour une. Cette émission d'actions ordinaires a porté le nombre d'actions ordinaires d'Intact en circulation à environ 176,0 millions.

La négociation des reçus de souscription pris ferme à la Bourse de Toronto (la « TSX ») (TSX : IFC.R) sera suspendue avec prise d'effet avant l'ouverture de la séance de négociation à la TSX aujourd'hui, et les reçus de souscription pris ferme seront radiés de la cote à la fermeture des bureaux aujourd'hui. Le registre des transferts tenu par l'agent chargé des reçus de souscription pour les reçus de souscription centraux et les reçus de souscription pris ferme sera fermé à la fermeture des bureaux aujourd'hui. La négociation des actions ordinaires émises aux termes des reçus de souscription centraux et des reçus de souscription pris ferme devrait commencer aujourd'hui à la TSX.

En outre, conformément aux modalités des reçus de souscription centraux et des reçus de souscription pris ferme, un paiement d'équivalents de dividende de 1,66 \$ par reçu de souscription, moins les retenues d'impôt applicables, sera versé aux anciens porteurs de ces reçus de souscription. Ce montant correspond au total des dividendes en espèces déclarés sur les actions

ordinaires d'Intact pour lesquels les dates de clôture des registres ont eu lieu pendant la période allant de l'émission des reçus de souscription au 1^{er} juin 2021, date de clôture de l'acquisition. Les paiements d'équivalents de dividende seront effectués vers le 4 juin 2021.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance incendie, accidents et risques divers (IARD) au Canada, un fournisseur de premier plan d'assurances spécialisées à l'échelle mondiale et, avec RSA, un chef de file au Royaume-Uni et en Irlande. Notre entreprise a connu une croissance, tant à l'interne qu'au moyen d'acquisitions, et nos primes annuelles totales s'élèvent à plus de 20 G\$.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance par l'intermédiaire d'un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par l'intermédiaire de belairdirect. Intact offre également des solutions d'assurance affinitaire par l'intermédiaire de Johnson Affinity Groups.

Aux États-Unis, Intact Insurance Specialty Solutions fournit des produits et services d'assurance spécialisée par l'intermédiaire d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, la Société offre des solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises ainsi que des solutions d'assurance spécialisée au Royaume-Uni, en Irlande, en Europe et au Moyen-Orient sous les marques de RSA.

À propos de Tryg A/S

Tryg est une société d'assurance de choses de premier plan dans la région nordique qui exerce des activités au Danemark, en Norvège et en Suède. Les primes totales de Tryg s'élevaient à 21,7 milliards de couronnes danoises (environ 3 milliards d'euros) à la fin de l'exercice 2019, et Tryg exerce des activités dans les segments d'assurance privée, commerciale et d'entreprise dans l'ensemble de la région nordique. Tryg offre une couverture à 4 millions de clients chaque jour. Tryg est inscrite à la cote de Nasdaq Copenhague.

Énoncés prospectifs

Certains des énoncés inclus dans le présent communiqué concernant l'acquisition, y compris l'incidence et les avantages prévus de celle-ci, la radiation de la cote des reçus de souscription pris ferme, le début de la négociation des actions ordinaires émises aux termes des reçus de souscription centraux et des reçus de souscription pris ferme, le moment du versement des paiements d'équivalents de dividende, ou tout autre événement ou fait futur sont des énoncés prospectifs. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend », « planifie », « a l'intention de », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou autres mots ou phrases similaires ou comparables indiquent des énoncés prospectifs. Sauf indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont valables au 1^{er} juin 2021 et sont susceptibles de changer après cette date.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses formulées par la direction à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. En plus des autres estimations et hypothèses qui peuvent être mentionnées dans les présentes, des estimations et des hypothèses ont été effectuées à l'égard notamment de la réalisation des avantages prévus sur le plan stratégique, financier et autre de l'acquisition, et des contextes économique et politique et de la conjoncture sectorielle. Rien ne garantit que les avantages stratégiques et financiers devant découler de l'acquisition seront réalisés. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement financier ou la situation financière, ou les réalisations de la Société diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes, notamment les facteurs suivants :

- les processus et les résultats prévus ayant trait à la réglementation dans le cadre de l'entreprise de la Société;
- la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie ou d'exploiter son entreprise selon les attentes actuelles de la direction;
- la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude les risques liés aux contrats d'assurance qu'elle souscrit;
- des événements du marché financier défavorables ou d'autres facteurs, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la conjoncture économique connexe, pouvant avoir une incidence sur les placements, les titres à taux variable et les obligations de financement de la Société aux termes de ses régimes de retraite;
- le caractère cyclique du secteur de l'assurance IARD;
- la capacité de la direction de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres, y compris dans les secteurs d'activité des clients à valeur nette élevée et de l'assurance automobile des particuliers;

- la réglementation gouvernementale conçue pour protéger les titulaires de police et les créanciers plutôt que les investisseurs;
- les litiges et les procédures réglementaires, y compris à l'égard de la pandémie de COVID-19;
- la publicité négative périodique à l'égard du secteur de l'assurance;
- une vive concurrence;
- la dépendance de la Société envers les courtiers et des tiers pour vendre ses produits à des clients et fournir des services à la Société, et l'incidence de la COVID-19 et de la conjoncture économique connexe sur ces courtiers et ces tiers;
- la capacité de la Société de concrétiser sa stratégie d'acquisition;
- la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie commerciale;
- la capacité de la Société d'améliorer son ratio combiné, de conserver des clients et de réaliser des synergies et de maintenir une position de marché découlant des plans d'intégration réussis relatifs à l'acquisition, ainsi que les estimations et les attentes de la direction quant à la conjoncture économique et commerciale future et à d'autres facteurs relatifs à l'acquisition et à son incidence sur la croissance et l'augmentation de diverses mesures financières;
- sa capacité de réaliser par ailleurs l'intégration de l'entreprise acquise selon les délais prévus et les niveaux de coûts attendus;
- la dépendance de la Société envers les employés clés et sa capacité de recruter et de conserver des employés clés dans le cadre de l'acquisition;
- la capacité de la Société de réaliser les synergies découlant des plans d'intégration réussis relatifs aux acquisitions en général;
- la rentabilité de la Société et sa capacité d'améliorer son ratio combiné au Canada et à l'échelle internationale;
- la capacité de la Société de conserver ses clients et d'en obtenir de nouveaux dans le cadre de l'acquisition;
- la participation de la Société à la Facility Association (plan de répartition des risques obligatoire entre tous les participants du secteur de l'assurance) et à d'autres plans de répartition des risques obligatoires;
- des attaques terroristes et les événements qui s'ensuivent;
- la survenance d'événements catastrophiques et la fréquence de ceux-ci, y compris un séisme majeur;
- les sinistres liés aux catastrophes causées par les conditions météorologiques difficiles et les autres sinistres liés aux conditions météorologiques ainsi que l'impact des changements climatiques;
- la survenance de crises de santé publique et la réponse à celles-ci, y compris les épidémies, les pandémies ou les flambées de nouvelles maladies infectieuses, y compris, plus récemment, la pandémie de coronavirus (COVID-19) et les événements qui en découlent;
- la capacité de la Société de conserver sa solidité financière et ses notes de crédit à titre d'émetteur;
- l'accès de la Société au financement par capitaux d'emprunt et par capitaux propres;
- la capacité concurrentielle de la Société vis-à-vis d'importants débouchés commerciaux;
- la capacité de la Société de réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance;
- le succès de la Société à gérer le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs);
- la capacité de la Société de contrer la fraude et/ou l'abus;
- la dépendance de la Société envers les systèmes de technologies de l'information et de télécommunications et la défaillance ou la perturbation éventuelle de ces systèmes, y compris dans le contexte de l'incidence sur la capacité de notre main-d'œuvre d'exécuter les fonctions de gestion nécessaires à distance, et dans le contexte du risque de cybersécurité en pleine évolution;
- l'incidence des progrès relatifs à la technologie et à l'utilisation des données sur les produits et la distribution de la Société;

- les modifications des lois ou des règlements, y compris celles qui sont adoptées en réponse à la COVID-19 et qui obligeraient, par exemple, les assureurs à couvrir les réclamations pour pertes d'exploitation peu importe les modalités après l'émission des polices, et qui pourraient entraîner une augmentation imprévue du nombre de réclamations et avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société;
- les problèmes et les réclamations de couverture se rapportant à la COVID-19, y compris certains recours collectifs et actions collectives et les frais de défense connexes qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos provisions pour sinistres;
- la conjoncture économique, financière et politique générale;
- la dépendance de la Société envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité des filiales de la Société de verser des dividendes;
- la volatilité du marché boursier et d'autres facteurs ayant une incidence sur le cours des titres de la Société, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
- la capacité de la Société de couvrir les expositions aux fluctuations des taux de change;
- les ventes futures d'un nombre important d'actions ordinaires de la Société;
- l'évolution de la législation, des conventions ou de la réglementation applicables en matière de fiscalité ou de l'interprétation ou de l'application de ceux-ci.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par ces mises en garde et par les mises en garde figurant à la section « Gestion des risques » (sections 28 à 33) de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le « rapport de gestion annuel »), à la section « Gestion des risques » (section 19) de notre rapport de gestion pour le trimestre clos le 31 mars 2021 (le « rapport de gestion pour le premier trimestre ») et ailleurs dans le présent communiqué. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourrait avoir une incidence sur la Société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions et ils devraient s'assurer que l'information qui précède est considérée avec soin lorsqu'ils examinent des énoncés prospectifs contenus dans les présentes. La Société et la direction n'ont pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engagent pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

Mesures non conformes aux IFRS

La Société utilise tant les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») que certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer le rendement. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite aux termes des IFRS et ne sont vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La direction analyse le rendement d'après les ratios de souscription comme le ratio combiné et le ratio de la dette sur le capital total, ainsi que d'autres mesures financières non conformes aux IFRS, y compris le TRI, la VCPA, le RONPA, le RCPO, le RCP et la marge sur le capital total. Voir la section 36 du rapport de gestion annuel et la section 21 du rapport de gestion pour le premier trimestre, lesquels sont affichés sur le profil de la Société sur SEDAR, au www.sedar.com, pour obtenir la définition et un rapprochement historique avec les mesures conformes aux IFRS les plus comparables, lorsque ces mesures existent.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2021-06-01-Intact-Corporation-financiere-et-Tryg-A-S-realisent-lacquisition-de-RSA-Insurance-Group-plc>